Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B188-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B188

OBJET : Sports - Fonds d'intervention 2014 réservé aux associations relatif aux évènements labellisés - Attribution de subventions à des associations

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Culture et Sports
Direction des Sports
BN

13_02

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Fonds d'intervention 2014 réservé aux associations relatif aux événements labellisés – Attribution de subventions à des associations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique sportive de la C.P.A., un fonds d'intervention permet de soutenir financièrement, depuis 2003, l'organisation d'événements labellisés sur le territoire du Pays d'Aix.
Le présent rapport propose de valider l'attribution de 3 subventions à des associations pour un montant total de 30.000 €uros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 28 mars 2003 a autorisé la création d'un fonds d'intervention relatif à l'organisation d'événements labellisés.

La présente délibération a pour objet de poursuivre cette politique en soutenant financièrement les associations qui organisent des manifestations sportives sur le territoire du Pays d'Aix.

Il convient de rappeler les critères d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix, tels qu'adoptés par le Conseil de Communauté dans sa délibération n°2003-A052 du 28 mars 2003.

Ainsi pour le fond d'intervention relatif à l'organisation d'événements labellisés, il a été décidé d'attribuer une subvention égale au maximum à 50% du budget prévisionnel.

Les subventions qui vous sont proposées sont détaillées en annexe de la présente délibération dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Les modalités de paiement des subventions concernées ont été adoptées par la délibération n°2005-B086 du Bureau de Communauté le 8 avril 2005.

Il convient de noter que lorsque la subvention ou le cumul des subventions attribuées à une association est supérieur à 23.000 €, une convention entre l'association et la Communauté permettra de lui verser cette aide financière.

Visas :

VU l'exposé des motifs;
VU le Code général des collectivités territoriales;
VU la délibération n°2003-A052 du Conseil communautaire du 28 mars 2003 relative au fonds d'intervention pour l'organisation d'événements labellisés;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €;
VU l'avis de la Commission Sports en date du 6 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ATTRIBUER** 3 subventions à des associations telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe pour un montant total de 30.000 €uros;

- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération;

- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

FONDS D'INTERVENTION RELATIF AUX EVENEMENTS LABELLISES
Commission du 6 février 2014 - Bureau du 20 février 2014

GU 2014	Manifestation	Association	Date manifestation	Nbre Participants	Nbre Spectateurs	Commune Association	Budget Global	Subvention sollicitée	Subvention Attribuée	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1
410	Tournoi International	JUDO CLUB VENELLOIS	16/04/14	140	500	VENELLES	21 000 €	10 000 €	10 000 €	Judo	VENELLES	10 000 €
533	Développement du Flag	LES ARGONAUTES	01/04/14	250	Pas indiqué	AIX	73 028 €	25 000 €	10 000 €	Football américain (Flag)	AIX	N-2 15 000 €
501	Organisation Challenge du Pays d'Aix	CHALLENGE DU PAYS D'AIX	Du 01/01 au 31/12/14	Pas indiqué	Pas indiqué	VENTABREN	20 000 €	10 000 €	10 000 €	Course Pédestre	CPA	10 000 €
			TOTAL						30 000 €			

2014_B188

OBJET : Sports - Fonds d'intervention 2014 réservé aux associations relatif aux évènements labellisés - Attribution de subventions à des associations

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE N° 39

25 FEV. 2014